

Bonjour et Bienvenue à l'ESTIA,

Afin de préparer au mieux votre inscription en ligne à l'ESTIA, nous vous proposons ce guide qui vous permettra de rassembler l'ensemble des documents demandés, ainsi que des informations pratiques et utiles pour préparer votre rentrée



Au Sommaire

1. Connexion
2. Les étapes de votre Inscription
3. Prêts étudiants – Information
4. Information sur la couverture sociale étudiante
5. Information sur la CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et de Campus)
6. Logements
7. Vie Pratique
8. Informations Rentrée
9. Annexes (procédure d'import des documents, logement Camping OYAM, logement mer et golf, plateforme Housing ESTIA, flyer BNP Paribas)

1. Connexion

Connectez-vous sur le portail d'inscription
<https://inscription.estia.fr/index.php?job=connexion> avec :

login : votre email personnel communiqué lors du concours
mot de passe : date de naissance format(JJ/MM/AAAA)
(exemple : x.dupont@estia.fr mot de passe : 04/10/2002)



2. Les étapes de votre Inscription

Je m'inscris en deux étapes

1- Je renseigne les
Informations administratives

2 - Je dépose les documents
demandés

3 -Après vérification et validation
par le service concours
Je télécharge mon attestation
d'inscription

- ❖ 2.1 - Informations administratives
 - Saisie des **informations administratives** (données personnelles, données du BAC, formations suivies avant l'entrée à ESTIA, et possible Financement)
- ❖ 2.2 - Dépôt de documents en ligne (voir annexe)
 - Je dépose les documents demandés ci-dessous
 - Ma pièce d'identité recto verso ou passeport (**obligatoire**)
 - Diplômes obtenus ...
- ❖ 2.3 - Confirmation d'inscription
 - Après vérification par nos services du dépôt des documents demandés, vous recevrez une confirmation d'inscription définitive par email.
 - Vous pourrez alors télécharger votre attestation d'inscription en vous reconnectant sur le même portail d'inscription

NOTA : La saisie des informations est de la responsabilité de l'apprenant.

3. Prêts étudiants – Information

L'École Supérieure des Technologies Industrielles Avancées ESTIA a conclu un accord de partenariat avec des établissements bancaires visant à offrir la possibilité à ses étudiants, stagiaires et apprentis inscrits dans les cycles de formation de contracter **un prêt étudiant à des conditions préférentielles pour financer leur formation.**

L'étudiant qui souhaite bénéficier de cet accord privilégié prendra contact avec l'une des banques partenaires (listées ci-dessous), muni du certificat de scolarité délivré le jour de la rentrée. **Cet accord a pour objectif d'aider les étudiants à financer leur formation en priorité.**

Les partenaires bancaires de l'ESTIA et leurs coordonnées :

- **BNP-PARIBAS**
Agence : Quartier Bide Artean – Avenue du Plateau – 64210 Bidart
Mme Céline DUFOUR – 05.59.47.58.60 – celine.dufour@bnpparibas.com
- **CRÉDIT AGRICOLE PYRÉNÉES GASCOGNE**
Agence : 11, Boulevard Cascais – 64200 Biarritz
M. Thierry ETCHETO – 06.38.86.71.86 – thierry.etcheto@lefil.com
- **SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**
Agence : 2, Avenue du 11 novembre 1918 – 64100 Bayonne
Mme Sandra TAUZIET – 05.59.44.57.68 – sandra.tauziet@socgen.com
- **HSBC**
Agence : 1, rue Gardères – 64200 Biarritz
M. Johann PETERSEN – 05.59.01.61.31 – johann.petersen@hsbc.fr

4. Information sur la couverture sociale étudiante

a. Étudiant français (ameli.fr)

- ❖ Si vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2021/2022

Si vous vous **inscrivez pour la première fois** dans un établissement d'enseignement supérieur, et que vous êtes français(e), vous serez automatiquement affilié(e) à un régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous créer un compte sur ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace web de gestion d'un régime spécial afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.

- ❖ Si vous étiez déjà étudiant(e) en 2020/2021

Rien ne change pour vous, vous demeurez rattaché gratuitement au même régime de sécurité sociale (régime général, régime agricole ou autres régimes spéciaux, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux) jusqu'à l'âge de 24 ans.

b. Étudiants étrangers ou Outre Mer (<https://etudiant-etranger.ameli.fr>)

Vous êtes étudiant de nationalité étrangère ? Vous souhaitez entreprendre ou poursuivre vos études en France ? Vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement supérieur en France ? Vous ne possédez pas de numéro de sécurité sociale ?

Vous devez vous inscrire sur ce site afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études.

Vous êtes étudiant de nationalité française résidant dans une collectivité d'outre-mer (Nouvelle Calédonie ou Wallis et Futuna) ? Vous n'avez jamais été affilié à la Sécurité Sociale française ? Vous devez également vous inscrire sur ce site.

Cette inscription est gratuite et **obligatoire**, elle vous permettra de bénéficier du remboursement de vos dépenses de santé.

Pour bénéficier d'un remboursement optimal de vos frais de santé, vous pouvez souscrire à une complémentaire santé ou une mutuelle.

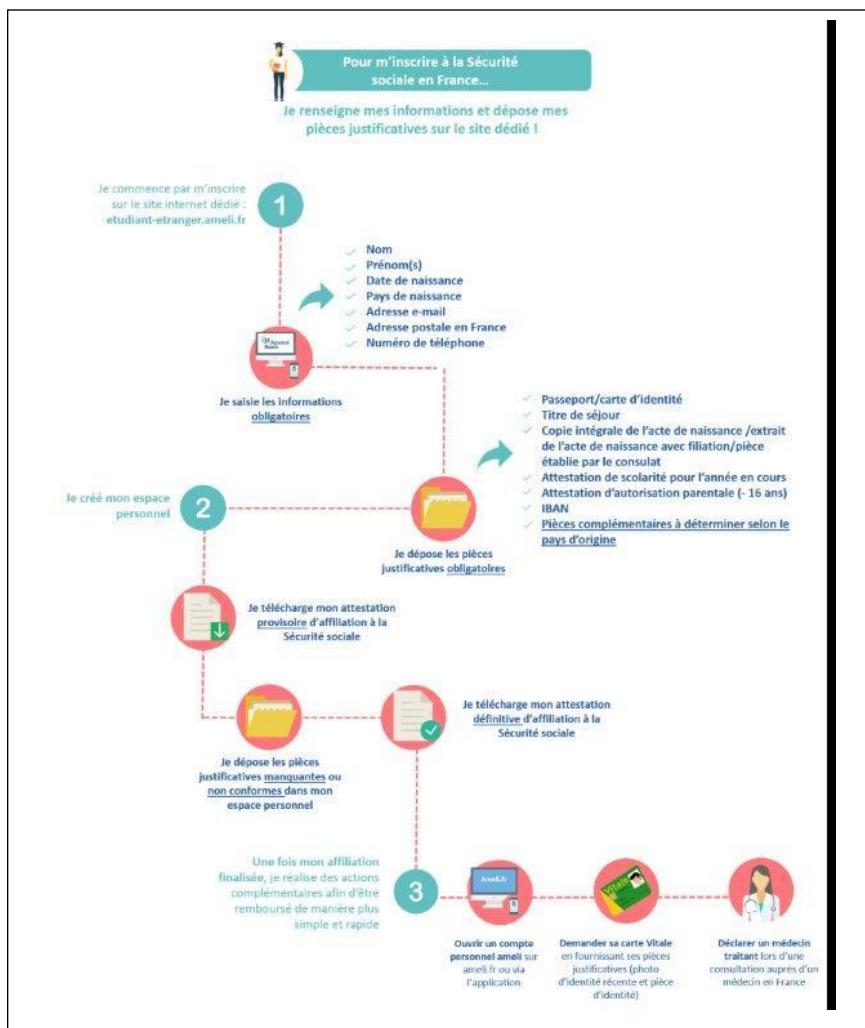
Vous vous inscrivez sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

En prévision de votre arrivée en France pour vos études, vous devez **obligatoirement** demander votre affiliation à la sécurité sociale française en vous inscrivant sur le site dédié etudiant-etranger.ameli.fr.

Il vous sera demandé de joindre les justificatifs :

- de votre identité (carte nationale d'identité, passeport...),
- de votre inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire concernée, afin d'attester de votre qualité d'étudiant,
- de votre relevé d'identité bancaire (RIB) qui permettra de vous verser vos remboursements,
- d'une pièce d'état-civil nécessaire à la création de votre numéro d'identification (couramment appelé « numéro de sécurité sociale »). Les pièces d'état-civil acceptées sont :
 - **une copie intégrale de l'acte de naissance,**
 - **un extrait d'acte de naissance avec filiation (ou toute pièce établie par un consulat),**
 - **un livret de famille,**
 - **un acte de mariage.**
- Enfin, pour les étudiants étrangers, un titre de séjour régulier doit être présenté. Pour savoir si vous détenez le titre définitif ou vous renseigner sur les formalités à accomplir pour l'obtenir, contactez le consulat de France dans votre pays ou reportez-vous aux informations disponibles sur Campus France. (<https://www.campusfrance.org/fr/visas-et-cartes-de-sejour>)
- Des accords et conventions internationales peuvent prévoir d'autres justificatifs, reportez-vous plus bas au chapitre « Autres documents pour votre inscription selon votre pays d'origine »

Conservez le numéro de sécurité sociale provisoire qui vous a été attribué automatiquement par le site et imprimez votre attestation de droits.



5. Information sur la CVEC Contribution à la Vie Etudiante et de Campus

En application de la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, les étudiants **en formation initiale classique ou apprentissage** doivent s'acquitter **obligatoirement** de la **CVEC** auprès du CROUS.

La **CVEC** est une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé.

Cette contribution annuelle sera d'environ 92€ pour tous les étudiants **en formation initiale classique ou apprentissage**, sauf pour :

- les boursiers sur critères sociaux
- les étudiants bénéficiant du statut de réfugié
- les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire
- les demandeurs d'asile

Vous devrez vous acquitter de la contribution vie étudiante et de campus (**CVEC**) auprès du CROUS en vous connectant au site : messervices.etudiant.gouv.fr dès la rentrée en septembre.

6. Logements

Pour vous loger quatre solutions :

Plateforme de logement :
housing.estia.fr



Clef: HOUSINGESTIA

Logement CROUS :
<https://trouverunlogement.lescrous.fr/>

Logement Camping OYAM : voir annexe
Logement Mer et Golf : voir annexe

**Résidence universitaire « Erleak »
située à Bidart :**
<https://www.office64.fr/comment-obtenir-un-logement-etudiant-p-107>



7. Vie Pratique

❖ Bus

L'Estia est desservie par les Transports de la communauté d'Agglomération Pays Basque
Vous pouvez d'ores et déjà vous connecter au site internet : <http://www.chronoplus.eu>

❖ Restauration

Un **CROUS Market** est ouvert depuis la rentrée 2020 au sein du nouveau bâtiment de l'ESTIA.

❖ Référent Handicap/Tiers Temps

Pour toute question et/ou besoin d'aménagement spécifique, signalez-vous à notre référent
Handicap : Patrick BADETS – p.badets@estia.fr – 05 59 43 54 56

8. Informations Rentrée

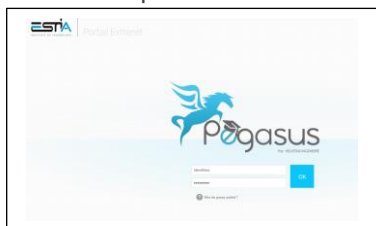
- ❖ La rentrée administrative aura lieu
 - Pour le Master CILIO le

- Pour le Master BIHAR le
- Pour le Master PFR le

Les plannings sont disponibles sur <https://planning.estia.fr/> à partir de septembre

❖ Accès Portail étudiant

Dès vos identifiants en poche, vous pourrez accéder au portail étudiant (learning.estia.fr) qui vous permettra de :



- Modifier vos données personnelles (Adresse au Pays Basque, N° CVEC)
- Consulter votre emploi du temps personnalisé, notes, absences
- Emarger en ligne
- Télécharger vos documents administratifs (certificat de scolarité, factures comptable, bulletins de notes, ...)
- Déposer une demande de convention de stage ou contrat d'apprentissage.
- Déposer des documents administratifs

❖ Plateforme d'Emargement en ligne

L'ESTIA s'est dotée d'une application smartphone Pegasus afin de réaliser l'émargement en ligne des modules de formation (application disponible sur Apple Store et Google Play)

9. Annexes

- ❖ Procédure d'import des documents, logement Camping OYAM, logement mer et golf, plateforme Housing ESTIA,

L'ESTIA vous souhaite de bonnes vacances !

Et vous donne rendez-vous à la rentrée !

